



## Cumul de mutuelles complémentaires

Par **buffy3**, le **18/06/2008** à **09:54**

J'ai actuellement une mutuelle et j'envisage d'adhérer à une autre mutuelle qui offre une couverture plus intéressante. Je ne peux résilier la 1ère mutuelle avant le 31/12/2008 aussi, pendant six mois j'aurais 2 mutuelles. Comment cela va-t-il se passer pour les remboursements ? Puis-je demander le remboursement aux 2 mutuelles dans la mesure où la totalité des remboursements cumulés ne dépasse bien évidemment pas, le montant de la dépense.

Merci de bien vouloir m'éclairer car je suis un peu perdue.

Par **domi**, le **18/06/2008** à **10:50**

Absolument pas ! Seule une mutuelle sera prise en compte puisque les dossiers passent directement en télétransmission avec la caisse d'assurance maladie. Vous en payerez donc une inutilement ! Il vaut mieux attendre la fin de votre contrat et résilier en LRAR pour que ce soit valable.